

 LA PLAINE-SUR-MER

ASSOCIATION. Un nouveau président pour les plaisanciers

Avec la démission de Michel Diard après 9 ans de bons et loyaux services, c'est Patrick Le Jeune qui a pris la relève lors de l'assemblée générale de l'association des plaisanciers de La Plaine-sur-Mer.

Natif de Loire-Atlantique, âgé de 66 ans et plaisancier depuis six ans, Michel Le Jeune entend mobiliser un plus grand nombre d'adhérents pour une association qui en comporte une cinquantaine actuellement. « Objectif, rassembler les plaisanciers, utilisateurs de bateaux de pêche-promenade et quelques voiliers réunis autour d'une même passion, et qui entendent défendre leurs droits », explique-t-il.

L'association entend aussi peser sur les décisions prises en matière de gestion du port.

Une association par port

L'APLP est affiliée à la Fédération française de plaisance et de pêche et ne regroupe que les utilisateurs du port de Gravette, car les intérêts des ports de la côte de Jade sont différents, même s'ils sont tous gérés depuis le 1^{er} janvier 2020 par le syndicat mixte des ports de pêche et de plaisance de la Loire-Atlantique.

Gravette accueille toute l'année des pêcheurs professionnels, ainsi que des ostréiculteurs et des mytiliculteurs, alors que Préfaïlles est un port strictement plaisancier et saisonnier.



Michel Diard, Patrick Le Jeune (président), Raymond Belier (secrétaire), Gilbert Perret, Joël Perrier, Éric Bellion, Raymond André (trésorier), Patrick Devaux (son adjoint) et Guy Dulong.

Des travaux à venir

Des travaux importants sont prévus pour 2025-2026 au port de Gravette, avec la réfection de la capitainerie, l'aménagement de parkings et de promenades. L'association a soulevé le problème de l'absence de points de restauration alors que le port est un lieu de promenade très prisé des visiteurs, attirés par la plaisance, mais aussi curieux des déchargements des professionnels. Un espace food-truck pourrait ainsi être prévu pour la période estivale en réponse à ce besoin.

Défense de la pêche

L'association plaide aussi pour une défense de la pêche de plaisance, notamment concernant la pêche au bar qui ne répond pas

aux mêmes règles pour les amateurs et pour les professionnels.

Elle alerte aussi sur une réglementation de la pêche à pied, encore dans les cartons, qui nécessiterait une déclaration en préfecture avec amende à la clé en cas de défaut. « Nous voulons avoir la liberté de faire ce que l'on veut tout en respectant la nature. La pêche de plaisance et la pêche à pied présentent un intérêt touristique et donc économique », précise le nouveau président.

■ Pour plus d'informations : <http://www.plaisancierslaplainesurmer.fr>

■ Contact : 07 80 53 26 91 ou apl44770@gmail.com